

# **QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?**







# **ZONE DE DISTRIBUTION : BAILLEAU SOUS GALLARDON**

2024

La recherche des PFAS sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les La recherche des PFAS sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les distributions. Toutefois, sans attendre cette date, des analyses sur les distributions desservant plus de 500 habitants seront programmées en 2025. L'eau peut être consommée par tous. Elle a été classée en qualité convenable en raison de la présence du métabolite R471811 du chlorothalonil. Au vu des connaissances scientifiques, le métabolite R471811 n'est plus soumis au seuil réglementaire de 0,1 microgramme/L depuis mai 2024, suite à l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES). A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

B

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Votre réseau est alimenté par les captages : BAILLEAU SOUS GALLARDON, LE MONT FLUBE, MONTGRAND, MONTLOUET LA POIVRETTE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1008 (BAILLEAU-ARMENONVILLE), Le responsable des installations est : « COM COM PORTES EURELIENNES IF REGIE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COM COM PORTES EURELIENNES IF REGIE » qui assure l'exploitation du réseau.

# PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10 Conformité: 100 %

Valeur maxi: 0 n/100 ml

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne: 25 mg/L Valeur maxi: 31 mg/L

# PESTICIDES ET METABOLITES PERTINENTS



Dépassements réguliers de la limite

## ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

# Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 4 Conformité: 50 %

Nombre de substances recherchées : 193 Valeur maxi: 0,333 microgramme/L (chlorothalonil r471811)

Substance(s) non conforme(s) chlorothalonil r471811



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée



Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,16 mg/L Valeur maxi: 0,16 mg/L

# CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

## FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 28,1 °f Valeur maxi: 28,4 °f



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 13/06/2025 UDI 028001062

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.



